

RCS : TROYES
Code greffe : 1001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TROYES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

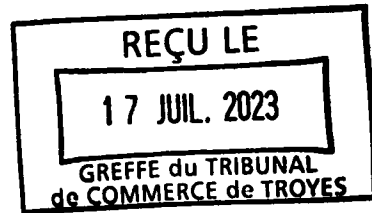
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00615
Numéro SIREN : 878 019 751
Nom ou dénomination : 2MD2 FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2023 sous le numéro de dépôt 2963

SARL 2MD2 FINANCE

Exercice clos le 31/12/2022



2019 B 615
2023 12963

SARL 2MD2 FINANCE

3 Avenue de Beauregard
10400 NOGENT-SUR-SEINE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022



SADEC AKELYS

AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

SELAS SADEC AKELYS 2, impasse Saint-Vincent 89100 SAINT-DENIS-LES-SENS

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région Paris - Ile de France

Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège Social : 19 avenue de Messine - 75008 PARIS - Tél. 01 53 53 58 00 - Fax 01 53 53 58 10

Siège administratif : 06 rue du Général Sarrail - 10000 TROYES - Tél. 03 25 80 66 80 - Fax 03 25 80 79 07

SELAS au capital de 4 000 000 Euros - RCS Paris B 351 461 694 - SIRET 351 461 694 00439 - APE 69202 - N° TVA intracommunautaire : FR 41 351 461 694

Bilan simplifié

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	690,00	218,50	471,50	540,50	- 69
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	1 900 767,30		1 900 767,30	1 900 767,30	
ACTIF IMMOBILISE	1 901 457,30	218,50	1 901 238,80	1 901 307,80	- 69
Actif circulant					
Matières premières, appro. en cours de production					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	53 257,20		53 257,20		53 257
Autres créances	105 340,12		105 340,12	6 760,00	98 580
Valeurs mobilières de placement	500 000,00		500 000,00		500 000
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	414 149,43		414 149,43	552 471,39	- 138 322
Caisse					
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT	1 072 746,75		1 072 746,75	559 231,39	513 515
TOTAL GENERAL ACTIF	2 974 204,05	218,50	2 973 985,55	2 460 539,19	513 446

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 1 900 000,00)	1 900 000,00		1 900 000,00	
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	190 000,00		190 000,00	
Réserves réglementées				
Autres réserves	152 851,18		88 420,12	64 431
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	550 785,58		264 431,06	286 355
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	2 793 636,76		2 442 851,18	350 786
Dettes				
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	15 966,64		1 751,29	14 215
Autres dettes	164 382,15		15 936,72	148 445
Produits constatés d'avance				
DETTES	180 348,79		17 688,01	162 661
TOTAL GENERAL PASSIF	2 973 985,55		2 460 539,19	513 446

Compte de résultat simplifié

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation	%
	Exportations	Total	Total			
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services		371 927,00			371 927	N/S
Chiffres d'affaires Nets		371 927,00			371 927	N/S
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçue						
Autres Produits		13,73	1,16		13	N/S
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		371 940,73	1,16		371 940	N/S
Achats marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats matières premières et autres approvisionnement						
Variation stock matières premières et autres approv.						
Autres achats et charges externes		13 090,18	5 477,93		7 612	138,96
Impôts, taxes et versements assimilés		3 688,35	247,89		3 440	N/S
Rémunérations du personnel		322 239,18	22 583,13		299 656	N/S
Charges sociales		12 343,89	7 191,43		5 152	71,65
Dotations aux amortissements		69,00	69,00			0,00
Dotations aux provisions						
Autres charges		2,97	0,72		2	312,50
Total des charges d'exploitation		351 433,57	35 570,10		315 863	888,00
RESULTAT D'EXPLOITATION		20 507,16	-35 568,94		56 076	147,95
Produits financiers		553 348,42	300 000,00		253 348	84,45
Produits exceptionnels						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Résultat avant participation et IS		573 855,58	264 431,06		309 425	117,02
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices		23 070,00			23 070	N/S
Total des Produits		925 289,15	300 001,16		625 288	208,43
Total des charges		374 503,57	35 570,10		338 933	952,86
RESULTAT NET		550 785,58	264 431,06		286 355	194,39
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

2MD2 FINANCE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 900 000 euros
Siège social : 3 Avenue Beauregard
10400 NOGENT SUR SEINE
878 019 751 RCS TROYES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 550 785,58 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	550 785,58 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 21,05 euros par part	400 000,00 euros
Le solde	150 785,58 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 303 636,76 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 400 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à

Annexe légale

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 973 985,55 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 550 785,58 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 06/03/2023 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet événement.

Sans impact sur l'activité de l'entreprise

La crise sanitaire majeure qui a frappé la France et le monde début d'année 2020 et qui s'est poursuivie sur les années 2021 et 2022 ne remet pas en cause la capacité à poursuivre l'activité de la société.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

L'émergence d'un conflit armé entre la Russie et l'Ukraine début 2022 a affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité lors de cet exercice.

Annexe légale (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 901 457

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	690			690
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	1 900 767			1 900 767
TOTAL	1 901 457			1 901 457

Amortissements et provisions d'actif = 219

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	150	69		219
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	150	69		219

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Autres immobilisations incorpo	690	219	472	10 ans
TOTAL	690	219	472	

Etat des créances = 159 365

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	767		767
Actif circulant & charges d'avance	158 597	158 597	
TOTAL	159 365	158 597	767

Produits à recevoir par postes du bilan = 18 747

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	11 890
Autres créances	4 738
Disponibilités	2 119
TOTAL	18 747

Annexe légale (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 1 900 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	19000	100,00	1 900 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	19000	100,00	1 900 000

Etat des dettes = 180 349

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	934	934		
Fournisseurs	15 967	15 967		
Dettes fiscales & sociales	122 865	122 865		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	40 583	40 583		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	180 349	180 349		

Charges à payer par postes du bilan = 132 106

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	15 321
Dettes fiscales & sociales	76 202
Autres dettes	40 583
TOTAL	132 106

Annexe légale (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 371 927**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	361 419	97,17 %
Produits des activités annexes	10 508	2,83 %
TOTAL	371 927	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Les Indemnités de Fin de Carrière se montent à 449 euros au 31 décembre 2022. La méthode retenue est la suivante: - départ volontaire estimé à l'âge de 62 ans; - taux d'actualisation de 2%.

Annexe légale (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 18 747

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients - factures a etablr(418100)	11 890
TOTAL	11 890

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Fournisseurs - avoirs a e recevoir(409800)	4 728
Taxe sur les salaires(448710)	10
TOTAL	4 738

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Banque - produit a recevoir(518800)	2 119
TOTAL	2 119

Charges à payer = 132 106

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs - factures non parvenues(408100)	15 321
TOTAL	15 321

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisionnees pour congés payés(428200)	3 008
Autres charges de personnel a payer(428600)	72 135
Charges sur provision congés payés(438200)	1 002
Etat taxe apprentissage(448620)	57
TOTAL	76 202

Autres dettes	Montant
Clients - avoirs a etablr(419800)	40 583
TOTAL	40 583

Annexe légale (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avais donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
SASU C.PARFUMS.COS	60 000	1 631 900	100	160	160	373 119		17 037 098	1 229 888	550 000
SCI BDC	1 500	71 209	100	10	10	1 330 499		114 173	63 651	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

100 000,00 euros, soit 5,26 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

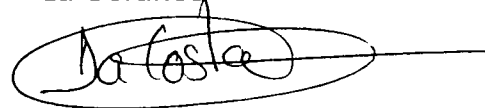
Exercice clos le 31 décembre 2021 :

200 000,00 euros, soit 10,53 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La Gérance**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "La Costa", is enclosed within a hand-drawn oval. A horizontal line extends from the right side of the oval.



2MD2 FINANCE SARL

**Siège social : 3 Avenue de Beauregard
10400 NOGENT SUR SEINE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2022

A l'Assemblée Générale de la société 2MD2 FINANCE,

1/ OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la 2MD2 FINANCE SARL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2/ FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

3/ INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

4/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formulation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

5/ VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-1 du Code de Commerce, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion du Gérant. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

6/ INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Troyes, le 12 juin 2023

FCN

Commissaire aux comptes

Aurélie LAFOUREUX

Associée Signataire